



SNPS Info 33

30 septembre 2015

COMITÉ DE NÉGOCIATION – AGENTS DE POLICE

Aujourd'hui le comité de négociation (CNSP) s'est réuni. A l'agenda figurait le point concernant les « agents de police ».

Les différentes organisations syndicales représentatives ont exposé leur analyse et leurs revendications. L'autorité a communiqué qu'il s'agit d'un dossier important, délicat et sensible qui ne peut être pris à la légère.

Il existe de différents intérêts et perspectives, comme le financement, la vision des autorités locales, les associations de villes et communes, la Commission Permanente de la Police Locale (CPPL), etc.

Toutefois, le ministre de l'Intérieur a donné au président du CNSP un mandat afin de négocier avec bienveillance sur l'armement des agents de police.

De plus, en ce qui concerne les pistes de réflexion sur les possibilités de promotion sociale, il sera examiné comment la transition entre le cadre d'agents et le grade d'Inspecteur de police peut être facilitée, ceci cependant en veillant sur les normes de qualité actuels à la police.

En ce qui concerne les agents actuels à la police fédérale (un effectif limité de 19 personnes) l'autorité fait savoir que leurs places, bien qu'elles ne sont plus reprises dans le TO3, resteront garantis jusqu'au départ volontaire (mobilité, promotion, pension, ...).

Ensuite le représentant de la CPPL a clarifié les points de vue de la police locale.

Tous les corps de police locale ayant des agents dans leur cadre ont été interrogés. Les résultats ne sont pas concluants et les opinions diffèrent sur plusieurs points. Ainsi, en ce qui concerne la question de savoir si le cadre des agents devrait ou ne devrait pas être éliminée, il y a plutôt un rapport mitigé de 50/50. Concernant l'armement les corps locaux sont d'opinion que les autorités politiques compétentes devraient être en mesure de prendre une telle décision (donc pas les chefs de corps). Les résultats complets de ce sondage seront transmis aux membres du comité de négociation.

Le président a ensuite proposé la méthode de travail suivante:

- ⇒ création d'un groupe de travail technique au sein du CNSP;
- ⇒ sous présidence de m. De Mesmaeker et un représentant de la CPPL;
- ⇒ l'intention est que le groupe de travail finalise vers la fin de cette année;
- ⇒ ensuite le dossier reviendra sur la table de négociation;
- ⇒ la première réunion et les modalités du groupe de travail seront convenus le lundi 5 Octobre.

Lorsque nous aurons des nouvelles concrètes nous reviendrons sur le dossier.